

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1943)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Procès-Verbal de l'Assemblée des délégués 3 juillet 1943 à Appenzell = Protokoll der Delegiertenversammlung in Appenzell am 3. Juli 1943

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de peinture murale et de vitrail. Une autre innovation sera la création, après consultation des architectes, membres de la société, d'une section d'architecture en rapport avec la peinture ou la sculpture.

A l'instigation de l'office d'art et de culture de la fédération nationale des étudiants de Suisse (président de l'office M. le Dr Joachim Wyss), une formule de contrat de location d'œuvres d'art à des étudiants a été établie. Il ne nous est pas revenu que des artistes auraient fait de mauvaises expériences en donnant ainsi de leurs œuvres en location.

Une autre tâche du c. c. fut d'entreprendre des démarches auprès de l'office de guerre pour l'industrie et le travail, section des métaux, afin d'obtenir une dérogation à l'interdiction de fonte de bronze, permettant à nos sculpteurs l'exécution d'œuvres commandées. La 1^{re} dérogation, valable pour le premier trimestre, attribuait à 5 fondeurs au total 300 kg. de fonte de bronze, à la condition que le poids de l'œuvre terminée n'excède pas 3 kg. et la hauteur 30 cm. Pour le 2^e trimestre le poids fut, à la suite d'une nouvelle requête, présentée par nos soins, porté à 10 kg. et la hauteur de l'œuvre à 1 mètre. Une autre condition posée par la section des métaux à l'octroi d'une autorisation est que notre société y donne son consentement. Elle institua à cet effet une commission de sculpteurs qui décide au vu d'une photo de l'œuvre destinée à être fondue. 56 demandes ont été examinées à ce jour, sur lesquelles 42 autorisations furent délivrées. La commission statue exclusivement du point de vue de la valeur artistique de l'œuvre.

Au sujet d'une **peinture murale à l'Hôtel de ville de Berne**, le c. c. prit position contre le gouvernement bernois (département des travaux publics). Le jugement des projets envoyés n'ayant pas donné, à son avis, toute garantie, le c. c. pria le Conseil d'État bernois d'avoir à l'avenir recours, pour de tels jugements, à des hommes du métier.

Un rapport fut publié dans l'*Art suisse* sur la conférence annuelle des présidents, tenue à Berne le 30 janvier.

La création d'une **association suisse des artistes-peintres et sculpteurs** et une exposition organisée par celle-ci à Berne engagea le c. c. à rappeler à ceux de nos membres ayant participé à cette exposition la décision de l'assemblée générale de Lucerne 1934, interdisant à nos membres d'adhérer à une autre association suisse poursuivant des buts analogues aux nôtres. Les deux membres en cause se décidèrent pour notre société et donnèrent leur démission de la dite association.

Sous l'active direction de notre président central, l'*Art suisse* a pris un développement réjouissant et souvent loué. Mais il est regrettable que bien des membres actifs ayant la plume facile n'envoient pas d'articles à notre feuille, alors qu'ils en écrivent pour d'autres revues.

Une question délicate est celle des frais d'impression de l'*Art suisse*, grevant lourdement le budget. Une diminution n'en est possible, au dire de l'imprimeur, que par une augmentation du nombre des annonces, pour la récolte desquelles l'imprimerie Attinger n'est pas organisée. C'est pourquoi les sections furent engagées — mais en vain — à collaborer à la récolte d'annonces. Une autre imprimerie en Suisse nous a fait des offres pour l'impression de notre feuille ; elle se chargerait de trouver des annonces et nous en rétrocéderait une partie du produit, ce qui entraînerait un allègement appréciable du prix d'impression. Cette maison prévoit aussi la vente dans les kiosques, autre moyen d'abaisser le coût du journal. Le c. c. n'a pas encore pris de décision au sujet de la vente dans les kiosques. Mais il considère que devant l'économie possible, il se devait de faire un essai, malgré certaines difficultés d'ordre pratique.

En septembre 1942 il fut remis à M. le Dr Riccardo Jagmetti pour le 20^e anniversaire de son entrée en fonction comme juriconsulte bénévole de notre société, un portefeuille contenant, d'un artiste de chaque section, un dessin original ou une aquarelle, commandés par le c. c. contre modeste indemnité, en témoignage de notre profonde reconnaissance pour les nombreux services rendus avec toujours la plus grande complaisance tant à la société qu'à des membres individuels par M. le Dr Jagmetti.

Le 19 mai, 25^e anniversaire de la mort de Ferdinand Hodler, le c. c. déposa une couronne sur la tombe à Genève. La section de Genève s'associa à cette émouvante cérémonie.

L'estampe de 1942, une lithographie de Viktor Surbek, fut appréciée de nos membres passifs. Pour cette année, le c. c. a chargé Marcel North à Neuchâtel de graver une eau-forte.

Le c. c. étudie encore la suggestion, faite par Hans Eric Fischer lors de la dernière assemblée générale, tendant à modifier le **mode d'admission des candidats**. Les sections furent consultées ; quelques-unes préconisent un jugement par un jury spécialement désigné à cet effet ; d'autres sont pour le maintien du mode de faire actuel, d'autres enfin n'ont pas donné leur opinion. Le c. c. est d'avis qu'il serait prématuré, avant qu'une décision n'ait été prise par le département fédéral de l'intérieur ou plutôt par la commission fédérale des beaux-arts sur la réorganisation de la « Nationale », de supprimer la participation à celle-ci comme condition première pour une candidature.

Toutes les affaires mentionnées et bien d'autres encore ont été liquidées par le c. c. au cours de 7 séances.

Neuchâtel, juin 1943.

Le secrétaire général.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués 3 juillet 1943 à Appenzell

Présidence : Karl Hügin, président central.

Sont présents :

- a) du comité central : Hügin, Burgmeier, Clément, Martin, Suter et Giauque ; absent pour cause de maladie, Perrin.
- b) 37 délégués de 14 sections.

Le président ouvre la séance à 14 h. 30, souhaite la bienvenue aux délégués ; il les prie de traiter objectivement les tractanda à l'ordre du jour et de procéder aux élections avec dignité.

Il rappelle la mémoire des **membres décédés** depuis la dernière assemblée générale, qui sont : Gampert Jean-Louis, peintre, Genève ; Baumann Fritz, peintre, Bâle ; Mettler Walter, sculpteur, Zurich ; Racine Walther, peintre, Neuchâtel ; Mariotti Giacomo, peintre, Locarno ; Baumgartner Christian, peintre, Berne ; Ingold Otto, architecte, Berne ; Beyeler Ernest, peintre, Neuchâtel ; Fiechter Arnold, peintre, Bâle ; Schilt Otto, sculpteur, Zurich (section de St-Gall) et Sarasin Regnault peintre, Bâle (section de Paris).

L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Sont désignés comme **rapporteurs**, de langue allemande : Hegetschweiler Max, Zurich, de langue française : Rosset Georges, Fribourg.

Sont désignés comme **scrutateurs** : Iselin Christophe, Bâle et Röthlisberger Paulo, Neuchâtel.

Lecture est donnée par le secrétaire, dans les deux langues, de son **rapport annuel** qui est adopté avec remerciements.

Le caissier central présente les **comptes annuels** qui sont acceptés sans opposition après lecture, par Léon Berger, du rapport des vérificateurs de comptes, Léon Berger, Zurich et Albert Steuer, membre passif, Bâle.

Élection de deux membres du comité central en remplacement de Max Burgmeier et Charles Clément, démissionnaires. Le président leur exprime ses remerciements pour leur excellente collaboration. Il suggère, pour éviter le retour d'incidents regrettables comme ceux ayant surgi l'année dernière à Estavayer, que les délégués fassent des propositions qui seront, selon art. 18 des statuts, soumises à l'assemblée générale.

Une discussion de principe s'élève au sujet de l'application de l'art. 18 (réligibilité des membres du c. c. à l'exception de deux). Diverses propositions sont faites dans cet ordre d'idées par Duss (Lucerne), Burckhardt (Bâle), Bracher (Soleure) et Vifian (Berne), propositions que le président accepte pour étude.

La réélection de Burgmeier et de Clément, préconisée par Bracher (Soleure) n'est pas acceptée par les intéressés qui maintiennent leur démission.

La proposition présidentielle, de procéder comme dit plus haut, est votée à l'unanimité.

Sont proposés : Theo Glinz, section de St-Gall,
Pietro Chiesa, section tessinoise,
Milo Martin, section vaudoise,
Hiram Brulhart, section de Fribourg,
Hans Bracher, section de Soleure.

Dans l'idée du rajeunissement des cadres dont il a été question l'année dernière, Burckhardt (Bâle) propose, comme représentant du Tessin, Aldo Crivelli.

Iselin (Bâle) propose encore A. W. Duss (Lucerne) qui n'accepte pas.

Pessina (Tessin) déclare que les délégués tessinois ont pour mission de poser la candidature de Pietro Chiesa, qu'ils maintiennent.

A la demande d'Egli (St-Gall), si le Tessinois est considéré comme représentant la Suisse romande, le président déclare qu'il ne voit pas pourquoi la Suisse italienne, représentée jusqu'ici par les romands, ne pourrait pas à son tour représenter aussi la Suisse romande.

Burckhardt (Bâle) est d'avis que les délégués doivent se mettre d'accord sur le nom d'un seul Tessinois, en vertu de l'art. 18 qui prescrit que les sept membres du c. c. sont choisis dans des sections différentes.

Par 27 voix contre une les délégués acceptent la proposition Burckhardt. Au vote, P. Chiesa fait 7 voix et Crivelli 24. C'est donc ce dernier qui sera proposé avec les candidats déjà cités.

Les vérificateurs de comptes ayant fonctionné, soit Léon Berger, Zurich (suppléant W. Métein, Genève) et Albert Steuer, Bâle sont confirmés dans leur mandat.

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à fr. 10.—

Le budget, présenté par le caissier central F. Giaque, est adopté.

Proposition de la section de Soleure, transformation ultérieure de la caisse de compensation pour perte de gain en caisse de secours à la vieillesse. Cette proposition, appuyée par Bâle et Genève, sera étudiée par le c. c.

Épitaux (vaudoise) fait remarquer que la caisse de compensation découle d'une loi et que nous ne pouvons rien y changer, le Conseil fédéral étant seul compétent. Nous pouvons tout au plus émettre un vœu. C'est dans ce sens que le président accepte la proposition pour étude, en tenant compte des suggestions émises.

Communication du c. c. Le président donne connaissance de l'institution par testament de feu le Dr et Mme Welti à Berne, d'une fondation « Pro arte » dotée d'un million de francs, dont les intérêts sont destinés à venir en aide à des artistes doués, tombés dans le besoin. En seront bénéficiaires, chacun pour un tiers les membres des trois groupements, Société suisse des écrivains, Association suisse des musiciens et Société des peintres et sculpteurs.

Il renseigne les délégués sur les démarches faites par le c. c. concernant la réorganisation de l'exposition nationale des beaux-arts et donne connaissance des suggestions faites au président de la commission fédérale des beaux-arts dans une lettre qui sera publiée dans l'Art suisse.

Au sujet de l'Art suisse dont les frais d'impression grèvent lourdement notre budget, le président informe que le c. c. a sérieusement étudié une offre lui étant parvenue d'un imprimeur qui, contrairement à la maison Paul Attinger S. A., à Neuchâtel, se chargerait de la récolte d'annonces en nous rétrocédant une partie du produit de celles-ci, ce qui allégerait considérablement les frais d'impression. Cet imprimeur envisage en outre la vente de notre feuille dans les kiosques, d'où nouvel abaissement du coût du journal. Le c. c. considère qu'il ne pouvait pas, malgré la commodité d'avoir l'imprimeur au domicile du secrétaire, administrateur du journal, éluder l'étude de l'offre faite. L'essai sera fait pour une année, dès janvier 1944.

Concernant la création d'occasions de travail pour les artistes par la grosse industrie, une lettre contenant des suggestions a été adressée à 25 grandes entreprises du pays.

Le président insiste auprès des membres pour qu'ils réservent leurs meilleures œuvres à l'exposition générale de l'automne prochain.

Fries (Zurich) annonce qu'une très belle affiche est sortie de concours organisés par la section de Zurich, dont Franz Fischer, sculpteur, est le lauréat.

Les noms des 9 candidats présentés par les sections sont lus; ils seront tous proposés pour admission à l'assemblée générale, y compris Haberjahn, Genève (réintégration).

Aux divers Fries (Zurich) distribue aux délégués une superbe plaquette de propagande éditée par la section de Zurich à 10,000 exemplaires, coût Fr. 10.000.—, avec l'appui financier de la ville, du gouvernement zurichois et de la Confédération. Il engage les sections à faire de même dans leurs régions.

Pierre Baud (Genève) parle de la fondation du « Sanart » (sanatorium pour artistes à Leysin) au sujet de laquelle les sections recevront une circulaire détaillée. Il les engage vivement à devenir membre de cette institution.

Pessina (tessinoise) parle d'un concours ouvert à Lugano, dont le programme n'est pas conforme aux prescriptions de notre société. Il demande si la section tessinoise peut engager ceux de ses membres faisant partie du jury à s'en retirer, à quoi Giaque (c. c.) lui suggère d'engager en plus les membres de la section tessinoise à ne pas participer à ce concours.

Pessina rappelle encore des legs faits autrefois par P. Vela et Romeo Manzoni au canton du Tessin en vue de la création d'une école d'art ou d'un musée, ceci comme communication au sujet de l'article du président, paru dans l'Art suisse.

Après que Burckhardt (Bâle) eut adressé au président, au secrétaire et aux membres du c. c. des remerciements pour leur grand travail, la séance est levée à 18 h. 15.

Le rapporteur : Georges ROSSET.

Protokoll der Delegiertenversammlung in Appenzell am 3. Juli 1943

Vorsitzender : Karl Hügin, Zentralpräsident.

Anwesend sind :

- vom Zentralvorstande : Hügin, Burgmeier, Clément, Martin, Suter, Giaque und der Zentralsekretär. Perrin wegen Krankheit entschuldigt.
- 37 Delegierten von 14 Sektionen.

Der Zentralpräsident eröffnet die Sitzung um 14 Uhr 30 ; er wünscht die Delegierten willkommen und ersucht sie die Traktanden mit Objektivität zu behandeln.

Er bringt die Namen der seit der letzten Generalversammlung verstorbenen Mitglieder in Erinnerung, es sind dies : Gampert Jean-Louis, Maler, Genf ; Baumann Fritz, Maler, Basel ; Mettler Walter, Bildhauer, Zürich ; Racine Walther, Maler, Neuchâtel ; Mariotti Giacomo, Maler, Locarno ; Baumgartner Christian, Maler, Bern ; Ingold Otto, Architekt, Bern ; Beyeler Ernest, Maler, Neuchâtel ; Fiechter Arnold, Maler, Basel ; Schilt Otto, Bildhauer, Zürich (Sektion St. Gallen) und Sarasin Regnault, Maler, Basel (Sektion Paris). Die Versammlung erhebt sich zu ihrem Andenken.

Es werden als Protokollführer bezeichnet G. Rosset, Freiburg für die französische, Max Hegetschweiler, Zürich, für die deutsche Sprache.

Als Stimmzähler werden bezeichnet Christoph Iselin und Paulo Röhliberger.

In beiden Sprachen verliest der Zentralsekretär seinen Jahresbericht, der unter Verdankung genehmigt wird.

Der Zentralkassier verliest die Jahresrechnung, welche nach Verlesen durch Leon Berger des Berichtes der Rechnungsrevisoren, Leon Berger und Albert Steuer, gutgeheissen wird.

Wahl zweier Mitglieder des Zentralvorstandes als Nachfolger von Max Burgmeier und Charles Clément, die zurücktreten. Der Präsident dankt diesen für ihre ausgezeichnete Mitarbeit.

Um ähnliche Vorfälle wie sie letztes Jahr vorkamen, zu verhindern, schlägt der Präsident vor, dass die Delegiertenversammlung für die Neuwahlen Vorschläge machen soll, die, laut Art. 18 der Statuten, morgen der Generalversammlung unterbreitet werden. Es kommt zu einer Diskussion im Zusammenhang mit Art. 18 der Statuten, betreffs Nichtwiederwählbarkeit zweier Mitglieder des Z. V. während der kommenden Amtsdauer. In diesem Sinne werden verschiedene Vorschläge zur Ergänzung der Statuten gemacht von Duss (Luzern), Burckhardt (Basel), Bracher (Solothurn), Vifian (Bern). Der Zentralpräsident wird die Vorschläge eingehend prüfen.

Die Wiederwahl von Burgmeier und Clément, durch Bracher (Solothurn) empfohlen, wird durch diese abgelehnt, sie halten ihre Demission aufrecht.

Der Vorschlag des Zentralpräsidenten, so zu wählen, wie bereits erwähnt wurde, wird einstimmig angenommen :

Es werden vorgeschlagen :

Theo Glinz, Sektion St. Gallen,
Pietro Chiesa, Sektion Tessin,
Milo Martin, Sektion Waadt,
Hiram Brulhart, Sektion Freiburg,
Hans Bracher, Sektion Solothurn.

Burckhardt (Basel), ausgehend vom Prinzip der Verjüngung des Kaders, schlägt für den Tessin Aldo Crivelli vor.

Iselin (Basel) schlägt Duss (Luzern) vor, der ablehnt.

Pessina (Tessin) erklärt, dass die Tessinerdelegierten den Auftrag haben die Kandidatur Chiesa zu stellen, die sie aufrecht halten.

Auf eine Anfrage Egli's (St. Gallen) ob der Tessiner gegebenenfalls als Vertreter der Welschschweizer gilt, antwortet der Zentralpräsident dass, da bis jetzt der Tessin in seinen Interessen durch die Welschen vertreten wurde, es denkbar sei, dass nun auch umgekehrt diejenigen der Welschschweizer durch den Tessiner gewahrt würden.

Burckhardt ist der Ansicht, dass die Delegierten sich entsprechend Art. 18 der Statuten, der spezifiziert, dass die 7 Mitglieder des Z. V. aus verschiedenen Sektionen gewählt werden sollen, sich auf einen einzigen Tessiner einigen sollten. Mit 27 gegen 1 Stimme wird der Vorschlag Burckhardt angenommen.

In der Abstimmung erhält Chiesa 7, Crivelli 24 Stimmen. Letzterer wird infolgedessen als Vertreter des Tessin, neben die anderen Kandidaten aufgestellt.

Die alten Rechnungsrevisoren werden für das neue Amtsjahr neu bestätigt, es sind : Leon Berger (Stellvertreter W. Métein) und Albert Steuer (Passivmitglied).

Der jährliche **Jahresbeitrag** in der Höhe von Fr. 10.— wird beibehalten.

Der **Budgetvorschlag** durch den Zentralkassier wird ebenfalls genehmigt.

Antrag der Sektion Solothurn, Weiterführung nach dem Kriege der Ausgleichskasse für Verdienstausschlag als Altersbeihilfe. Dieser Antrag, durch Basel und Genf unterstützt, wird durch den Zentralvorstand eingehend geprüft werden.

Epitau (Waadt) bemerkt, dass die Verdienstersatzordnung einem Gesetze entspringt, infolgedessen können wir daran nichts ändern, einzig kompetent ist in dieser Frage der Bundesrat. Wir können darin bestenfalls einen Wunsch äussern. In diesem Sinne wird der Z. V. diese Frage einem eingehenden Studium unterziehen.

Mitteilungen des Zentralvorstandes. Der Zentralpräsident gibt Kenntnis einer Stiftung « Pro arte », Stiftung die durch Dr. Welte und Frau H. Welte in Bern errichtet und mit einer Million Franken dotiert wurde, deren Zinsen den Notleidenden Künstlern zugedacht sind. $\frac{1}{3}$ des Betrages fällt begabten, bedürftigten Mitgliedern des Schweiz. Schriftstellervereins zu, ein weiterer Drittel solcher Mitglieder des Tonkünstlervereins, der letzte Drittel den Malern und Bildhauern unserer Gesellschaft.

Hugin gibt Aufschluss über die Schritte, die vom Z. V. betreffs **Reorganisation der « Nationalen »** gemacht wurden. In einem Brief an den Präsidenten der eidg. Kunstkommission wurden Anregungen gemacht, dieser Brief wird in der *Schweizer Kunst* veröffentlicht werden.

In Fragen der *Schweizer Kunst* deren Druckkosten hoch belaufen, gibt der Präsident bekannt, dass eine Offerte einer andern Firma eingegangen ist, die im Gegensatz zu Attinger den Annoncenteil auf sich nehmen würde, ein Teil dessen Ertrages würde trotzdem unserer Kasse zufließen. Diese Firma schlägt ferner den Kioskverkauf vor, was eine weitere Preissenkung der Zeitung zur Folge hätte.

Was eventuelle **Arbeitsbeschaffung** bei der Industrie betrifft, so ist ein Schreiben mit Vorschlägen an 25 Firmen gerichtet worden.

Der Präsident appelliert an die Mitglieder, dass sie ihre besten Arbeiten für die kommende Ausstellung im Herbst reservieren. Fries (Zürich) teilt mit, dass in seiner Sektion ein Wettbewerb zur Erlangung eines **Plakates** veranstaltet, und Franz Fischer mit dem 1. Preis und der Ausführung bedacht wurde.

Sämtliche vorgeschlagene **Kandidaten** werden einstimmig angenommen. Bei G. Haberjahn (Genf) handelt es sich um einen Wiedertritt.

Fries macht aufmerksam auf die **Werbeschrift « Kunst ins Haus »** die durch die Sektion Zürich, auf Anregung des Stadtpräsidenten Nobs, geschaffen wurde. Die Schrift ist in einer Auflage von 10.000 Exemplaren gedruckt worden, die Kosten Fr. 10.000.— werden zur Hälfte von der Stadt Zürich, und zu je $\frac{1}{4}$ von Kanton und Bund getragen.

Baud (Genf) spricht von der Gründung eines **Sanatoriums für Künstler**, er appelliert an die Sektionen und legt ihnen nahe, auf die Frage einzutreten.

Pessina Tessin macht auf einen ausgeschriebenen Wettbewerb aufmerksam, dessen Bedingungen nicht unseren Normen entsprechen.

Giaque schlägt vor, die Mitglieder aufzufordern am Wettbewerb nicht teilzunehmen.

Pessina (Tessin) erwähnt frühere Vermächtnisse die dem Tessin von P. Vela und von Romeo Manzoni gemacht wurden, zur Gründung einer Kunstschule oder eines Museums, dies als Mitteilung im Zusammenhang mit dem Aufsatz des Präsidenten in der *Schweizer Kunst*.

Burckhardt (Basel) spricht im Namen der Mitglieder, dem Zentralpräsident, dem Zentralsekretär, sowie den übrigen Mitgliedern des Z. V. für ihre Arbeit seinen besten Dank aus.

Schluss der Sitzung 18 Uhr 15.

Der Protokollführer : M. HEGETSCHWEILER.

Procès-verbal de l'assemblée générale à Saint-Gall, 4 juillet 1943

Présidence : Karl Hugin, président central.

La liste de présence accuse 86 noms dont 80 de membres actifs, 4 de membres passifs et 2 de journalistes.

Le président ouvre la séance à 11 h. 35 ; il salue l'assistance et cite les noms des membres décédés depuis la dernière assemblée générale. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le **procès-verbal de l'assemblée des délégués** tenue la veille est lu en allemand par Max Hegetschweiler, en français par Georges Rosset, les « héros du jour » comme les nomme le président, car ils durent travailler tandis que leurs collègues participaient à la soirée récréative.

Les **scrutateurs** désignés la veille, Chr. Iselin et Paulo Röthlisberger, sont confirmés dans leurs fonctions pour l'assemblée de ce jour.

Le secrétaire général lit, en langue allemande, son **rapport annuel** qui paraîtra du reste dans les deux langues dans l'*Art suisse*.

Le caissier central, F. Giaque, présente les **comptes annuels**. Suivant la proposition des vérificateurs, dont Léon Berger lit le rapport, les comptes sont adoptés avec remerciements au caissier.

Élection de 2 membres du comité central. Le président remercie vivement Burgmeier et Clément, quittant aujourd'hui le c. c., le premier après douze ans, le 2^{me} après dix ans d'activité. Burgmeier assista toujours le président avec la plus grande complaisance dans la liquidation de nombreuses affaires.

Le président lit l'article 18 des statuts et relève qu'aucun passage n'y mentionne un droit spécial de l'une ou l'autre section à être représentée au comité central. Il donne les noms des 5 membres proposés par l'assemblée des délégués : Théo Glinz, Milo Martin, H. Brulhart, A. Crivelli et Hans Bracher. On passe au vote ; bulletins délivrés : 77, rentrés : 77.

Obtiennent des voix :

Théo Glinz	44
A. Crivelli	37
H. Brulhart	26
H. Bracher	24
Milo Martin	14

Deux voix vont à Pietro Chiesa. Sont ainsi élus au comité central : Théo Glinz, Horn (Thurgovie), et Aldo Crivelli, Minusio (Tessin).

Les **vérificateurs de comptes** désignés par l'assemblée des délégués sont confirmés pour le nouvel exercice et le maintien de la **cotisation** annuelle à fr. 10.— voté à l'unanimité.

Le **budget** est adopté.